



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.10/2008/1
26 mai 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation
de l'environnement

Neuvième session
Genève, 4 et 5 septembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA NEUVIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira
le jeudi 4 septembre 2008, à 10 heures *

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption du rapport de la huitième session.

* Selon les procédures d'accréditation applicables aux réunions au Palais des Nations, les membres des délégations sont priés de remplir le bulletin d'inscription ci-joint également disponible sur le site Web du Comité des politiques de l'environnement (www.unece.org/env/cep/welcome.html), et de le retourner au secrétariat de la CEE, *deux semaines au moins avant la réunion*, par télécopie (+41 22 917 0107) ou par courriel (oksana.rott@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, Genève (voir le plan figurant sur le site Web du Comité) afin de se faire délivrer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat de la CEE (+41 22 917 2447).

4. Résultats de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» et questions découlant de la quinzième session du Comité des politiques de l'environnement qui intéressent le Groupe de travail.
5. Rapports d'évaluation à l'échelle paneuropéenne sur l'état de l'environnement et activités connexes:
 - a) Enseignements dégagés de la collaboration avec les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale dans le contexte de l'élaboration du rapport de Belgrade;
 - b) Approches envisageables pour l'établissement du prochain rapport d'évaluation à l'échelle paneuropéenne;
 - c) Activités d'évaluation et de collecte de données dans d'autres instances qui intéressent le Groupe de travail.
6. Faits nouveaux concernant l'amélioration des observations, de la collecte de données et de la publication d'informations en matière d'environnement:
 - a) Application des recommandations sur la surveillance et la gestion des informations issues des études de performance environnementale des pays;
 - b) Table ronde sur les faits les plus récents en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement aux niveaux national et infranational ainsi qu'au niveau des entreprises.
7. Analyse des prescriptions internationales en matière de surveillance et d'évaluation.
8. Élaboration du programme de travail pour 2008-2010.
9. Questions diverses.

II. ANNOTATIONS

1. Conformément à son mandat, le Groupe de travail est ouvert à tous les États membres de la CEE et inclut l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Il se compose de fonctionnaires chargés de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement dans les pays membres de la CEE. Le Groupe de travail associera à ses activités des experts des organismes de statistique et autorités chargées du contrôle de conformité aux normes et des services sanitaires ainsi que des représentants de groupes importants, en particulier des secteurs commercial et industriel, de la communauté scientifique et des associations de la société civile s'occupant de protection de l'environnement.

2. Des représentants d'autres instances et réseaux internationaux – tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); la Division de statistique de l'ONU; le Centre européen de l'environnement et de la santé (CEES) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS); les instances chargés des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) pertinents, en particulier ceux adoptés dans le cadre de la CEE; du Réseau mondial de systèmes d'observation

de la Terre (GEOSS); et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – sont également invités à participer aux travaux du Groupe de travail.

3. Dans l'exercice de ses fonctions, le Groupe de travail se conforme aux procédures définies par le Comité exécutif de la CEE pour les équipes de spécialistes (ECE/EX/2006/L.3). En plus d'être distribués par les voies habituelles, les documents de la réunion seront affichés sur le site Web du Groupe de travail (www.unece.org/env/europe/monitoring/).

Jeudi 4 septembre

10 heures-10 h 10

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

4. Le Groupe de travail sera invité à adopter son ordre du jour.

10 h 10-10 h 25

Point 2: Élection du Bureau

5. Le Groupe de travail devrait élire son président et son ou ses vice-président(s).

10 h 25-10 h 35

Point 3: Adoption du rapport de la huitième session

6. Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport publié sous la cote ECE/CEP/AC.10/2007/2.

10 h 35-11 h 15

Point 4: Résultats de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» et questions découlant de la quinzième session du Comité des politiques de l'environnement qui intéressent le Groupe de travail

7. Le Groupe de travail sera informé des décisions prises à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007) qui intéressent la surveillance et l'évaluation de l'environnement. Il sera également informé des débats tenus et des décisions prises à la quinzième session du Comité des politiques de l'environnement en avril 2008 sur les aspects prioritaires et les principales orientations des travaux futurs du Comité consacrés à la surveillance et l'évaluation de l'environnement (ECE/CEP/2008/6), sur le mandat du Groupe de travail (ECE/CEP/148, annexe III) et sur la réforme du processus «Un environnement pour l'Europe».

11 h 15-12 h 15

Point 5: Rapports d'évaluation à l'échelle paneuropéenne sur l'état de l'environnement et activités connexes

a) Enseignements dégagés de la collaboration avec les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale dans le contexte de l'élaboration du rapport de Belgrade

8. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) présentera son rapport sur la question (ECE/CEP/AC.10/2008/3).

9. Le Groupe de travail devrait formuler des observations sur le rapport de l'AEE et étudier les possibilités qui s'offrent, entre autres:

a) De continuer à renforcer et harmoniser la collecte de données sur l'environnement et de définir des indicateurs paneuropéens de l'état de l'environnement;

b) D'améliorer la comparabilité des statistiques sur l'environnement grâce à une coopération avec les services nationaux de statistique des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et des pays intéressés du Sud-Est de l'Europe; la Division de statistique de l'ONU; la Conférence des statisticiens européens de la CEE; et le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants, sur la base des Principes d'application d'indicateurs;

c) D'assurer une plus large diffusion auprès du public des résultats des évaluations paneuropéennes;

d) De créer un système commun d'information sur l'environnement pour l'ensemble de l'Europe.

12 h 15-13 heures

b) Approches envisageables pour l'établissement du prochain rapport d'évaluation à l'échelle paneuropéenne

10. Les représentants de l'AEE seront invités à présenter des vues préliminaires sur le plan d'ensemble et la méthode d'élaboration de l'évaluation paneuropéenne pour la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», en tenant compte notamment des débats du Comité des politiques de l'environnement sur la réforme du processus «Un environnement pour l'Europe».

11. Le Groupe de travail voudra peut-être faire des observations sur la question.

15 heures-16 heures

c) Activités d'évaluation et de collecte de données dans d'autres instances qui intéressent le Groupe de travail

12. Les membres intéressés du Groupe de travail et les représentants de l'AEE, du PNUE, du Centre européen de l'environnement et de santé (CEES) de l'Organisation mondiale de la santé, de la Division de statistique de l'ONU, des instances chargées des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et d'autres instances internationales voudront peut-être rendre compte des activités en cours et prévues d'évaluation de l'environnement et de collecte de données sur l'environnement qui intéressent le Groupe de travail.

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être faire des observations sur les informations communiquées et présenter des propositions en vue d'améliorer la coordination des efforts multilatéraux et bilatéraux dans ce domaine.

16 heures-18 heures

Point 6: Faits nouveaux concernant l'amélioration des observations, de la collecte de données et de la publication d'informations en matière d'environnement

a) Application des recommandations sur la surveillance et la gestion des informations issues des études de performance environnementale des pays

14. Le Groupe de travail devrait faire le point des progrès réalisés et/ou des projets établis aux fins de la mise en œuvre par certains pays de recommandations concernant la surveillance de l'environnement et la gestion des informations sur l'environnement issues du deuxième cycle d'études de performance environnementale (EPE) de ces pays. Les débats s'appuieront sur les sections pertinentes de l'étude disponible sur la page Web de la CEE consacrée aux EPE (www.unece.org/env/epr/publications.htm) et les exposés qui seront présentés lors de la session par des membres du Groupe de travail originaires des pays en question.

15. Dans un premier temps, le débat portera sur les pays ci-après:

a) Le Bélarus, qui a fait l'objet d'une étude du Comité des politiques de l'environnement en 2005. Les versions anglaise et russe du chapitre 3 (information, participation du public et éducation) peuvent être consultées sur la page Web consacrée aux EPE (voir ci-dessus);

b) La Serbie, qui a fait l'objet d'une étude du Comité des politiques de l'environnement en 2007. La version anglaise du chapitre 2 (information, participation du public et éducation) est disponible sur la page Web susmentionnée relative aux EPE. Les parties de ce chapitre portant sur la surveillance de l'environnement et la gestion de l'information sur l'environnement seront publiées en anglais et en russe sous la cote ECE/CEP/AC.10/2008/4.

16. Le Groupe de travail voudra peut-être adresser des observations et des directives à ces pays pour les aider à mieux suivre les recommandations formulées sur la base de l'EPE.

Vendredi 5 septembre

9 h 30-10 h 30

Point 6: Faits nouveaux concernant l'amélioration des observations, de la collecte de données et de la publication d'informations en matière d'environnement (*suite*)

a) Application des recommandations sur la surveillance et la gestion des informations issues des études de performance environnementale des pays (*suite*)

17. La suite du débat sera consacrée au Kazakhstan dont le Comité des politiques de l'environnement a étudié les performances environnementales en avril 2008. La version anglaise du chapitre 3 (information, participation du public et éducation) sera affichée sur la page Web susmentionnée consacrée aux EPE. Les parties de ce chapitre consacrées à la surveillance de l'environnement et à la gestion de l'information sur l'environnement seront publiées en anglais et en russe sous la cote ECE/CEP/AC.10/2008/5.

18. Le Groupe de travail souhaitera peut-être adresser des observations et des directives au Kazakhstan pour l'aider à mieux suivre les recommandations formulées sur la base de l'EPE.

10 h 30-11 h 45

Point 6: Faits nouveaux concernant l'amélioration des observations, de la collecte de données et de la publication d'informations en matière d'environnement (*suite*)

b) Table ronde sur les faits les plus récents en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement aux niveaux national et infranational ainsi qu'au niveau des entreprises

19. Les membres du Groupe de travail, les experts des organismes nationaux de statistique et d'autres autorités centrales et infranationales (des oblasts et des municipalités, par exemple) ainsi que des représentants des secteurs commercial et industriel, de la communauté scientifique et des associations de la société civile s'occupant de protection de l'environnement auront l'occasion de rendre compte brièvement des principales mesures prises récemment, en cours d'adoption et prévues dans leurs pays ou au sein de leur organisme, leur entreprise ou leur association, en ce qui concerne:

- a) La modernisation et la rénovation des réseaux nationaux de surveillance;
- b) L'amélioration de la gestion et de l'exploitation des données aux fins de la prise de décisions;
- c) L'utilisation des évaluations de l'état de l'environnement s'appuyant sur des indicateurs;
- d) Le renforcement de la surveillance de l'environnement et de la communication d'informations sur l'environnement par les entreprises.

20. Les communications écrites (en anglais et/ou en russe) soumises à la table ronde devraient être fournies au secrétariat avant le 15 août 2008 de manière à assurer leur distribution à tous les participants inscrits avant la réunion.

11 h 45-12 h 30

Point 7: Analyse des prescriptions internationales en matière de surveillance et d'évaluation

21. Le Groupe de travail devrait analyser les faits les plus récents concernant les prescriptions internationales en matière de surveillance et d'évaluation, notamment les obligations découlant des instruments juridiques de la CEE relatifs à l'environnement. Les représentants des secrétariats intéressés seront invités à rendre compte, en particulier, des éléments suivants: a) la surveillance de la qualité de l'air et des effets de la pollution atmosphérique ainsi que les inventaires des émissions dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; b) l'évaluation de la qualité des eaux superficielles et souterraines transfrontières dans le cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau); c) les indicateurs et la communication d'informations dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur l'eau; d) la communication de données sur l'environnement dans le cadre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus); et e) les registres des polluants mis en place au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants relatif à la Convention d'Aarhus.

22. Le Groupe de travail pourrait envisager les moyens pratiques d'appuyer les activités susmentionnées.

14 h 30-17 heures

Point 8: Élaboration du programme de travail pour 2008-2010

23. À la lumière des débats sur d'autres points de l'ordre du jour et compte tenu de son mandat révisé et de l'accord du Comité des politiques de l'environnement sur les aspects prioritaires et les principales orientations des travaux futurs sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement, le Groupe de travail élaborera un programme de travail pour 2008-2010. Pour faciliter les débats, le secrétariat distribuera un projet de programme de travail (ECE/CEP/AC.10/2008/6). Le programme de travail, tel qu'établi par le Groupe de travail, sera soumis pour approbation au Comité des politiques de l'environnement, lors de la session extraordinaire qu'il tiendra du 13 au 15 octobre 2008.

17 heures-17 h 10

Point 9: Questions diverses

24. Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point.
